



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 13 du 11 02 2020



Campagne 2019-2020



A retenir cette semaine :

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Sommaire

Colza

p 02

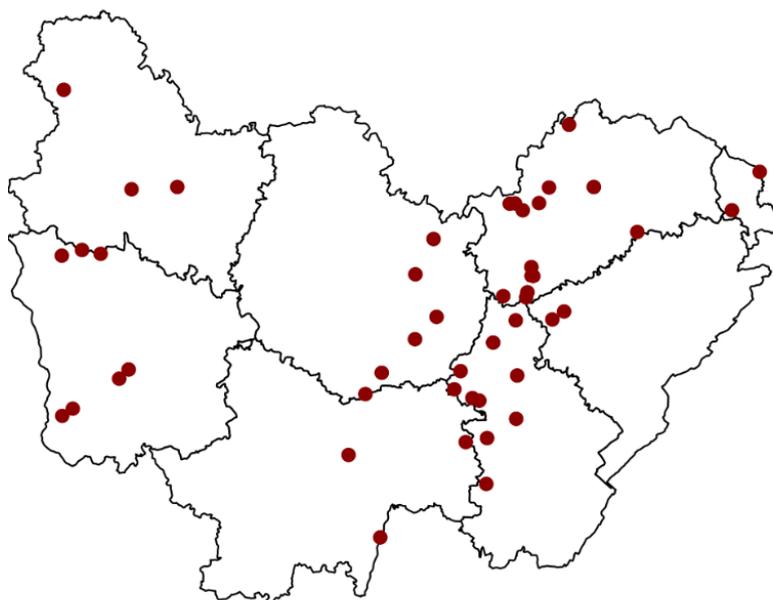
Colza :

- Ressortir les cuvettes jaunes.
- Des colzas majoritairement au stade C2 (entre-nœuds visibles).
- Premières captures de charançons de la tige du colza.
- Présence dans les plantes de larves de grosses altises dans les secteurs historiques et dans de nouveaux secteurs plus à l'Est.



Réseau 2019-2020

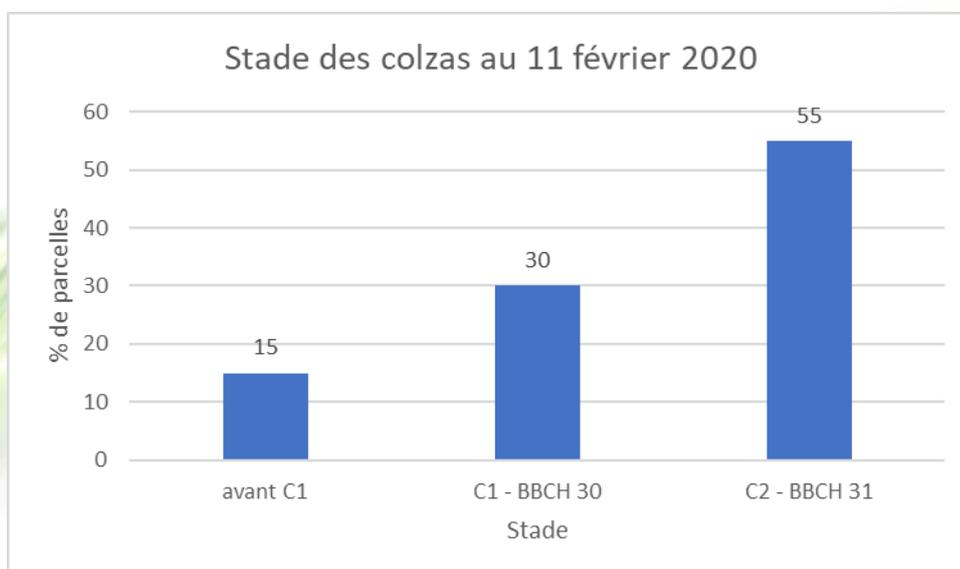
Le BSV de cette semaine est réalisé à partir de l'observation de 47 parcelles du réseau.



Localisation des parcelles observées du 05 au 11 février 2020

Stades des colzas

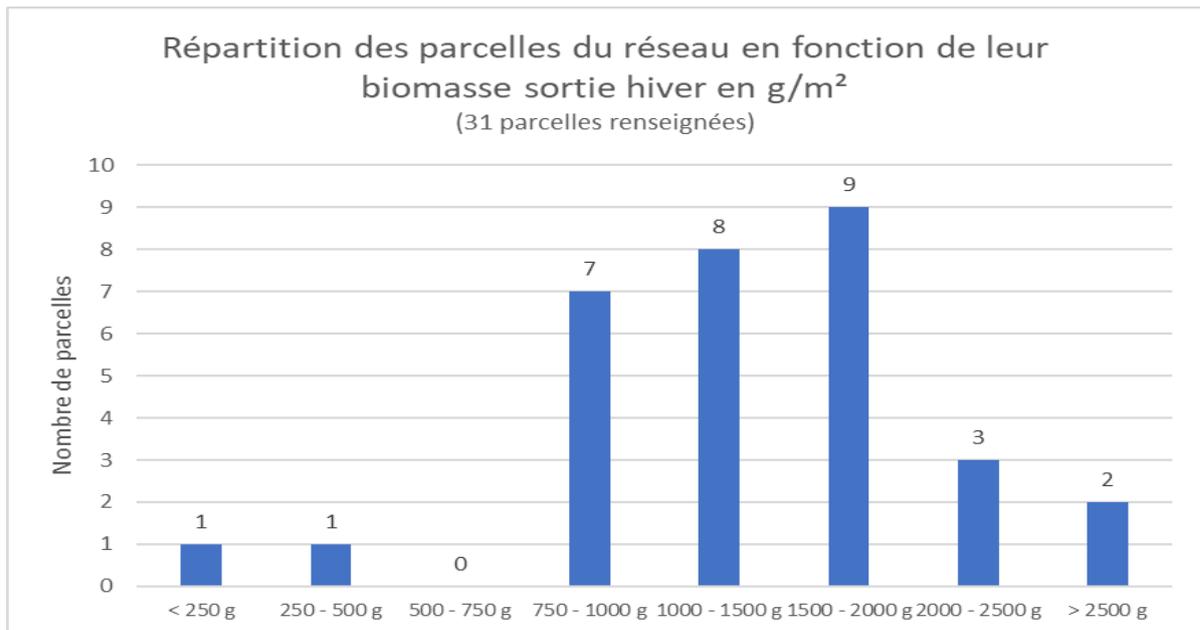
Les températures actuelles très douces entraînent une reprise de végétation des colzas. Ainsi, plus de la moitié des parcelles du réseau ont atteint le stade C2 (entre-nœuds visibles).





Biomasse verte aérienne

Les pesées de colza sortie hiver réalisées dans 31 parcelles montrent des biomasses globalement fortes.



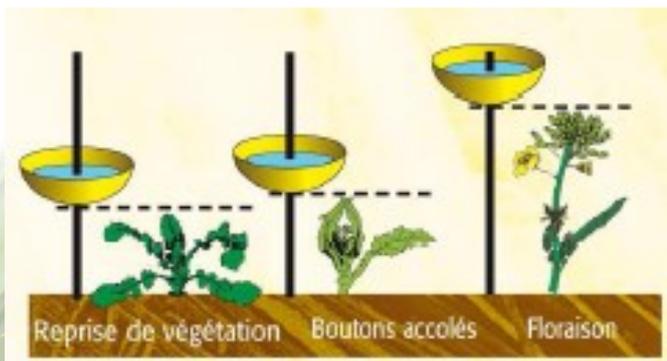
45% de ces parcelles ont une biomasse supérieure à 1500 g/m².

70% de ces parcelles ont une biomasse inférieure à 1000 g/m².

Mise en place des cuvettes

Pour observer les arrivées d'insectes au retour des conditions favorables, remettez vos cuvettes jaunes.

Les pièges sur végétation doivent être remis en place dans les parcelles de colza pour être en mesure de capturer le moment venu les premiers charançons qui se porteront sur les cultures.



- Placer la cuvette à au moins 10 mètres au-delà de la bordure de la parcelle et si possible à proximité d'un ancien champ de colza de l'année précédente.
- Remplir les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle par exemple).
- Le fond de la cuvette suit le niveau supérieur de la végétation.
- Réaliser 1 relevé au moins 1 fois par semaine.



Ravageurs

Charançon de la tige du colza

31 parcelles observées

Le charançon de la tige du colza est le premier insecte nuisible qui va être piégé.

En effet, à cette période, 3 jours consécutifs avec des températures supérieures à 9°C et l'absence de pluviométrie sont suffisants pour caractériser les conditions de vol des charançons de la tige. La reprise d'activité commence lorsque la température du sol dépasse 6°C, et devient massive au-dessus de 9°C.

Attention à ne pas confondre ce dernier avec une autre espèce : le charançon de la tige du chou – considéré comme peu nuisible - souvent présent en nombre beaucoup plus important et qui accompagne voire précède le charançon de la tige du colza dans les pièges.

Le charançon de la tige du chou est recouvert d'une abondante pilosité rousse puis grise. On peut distinguer une tache blanchâtre entre le thorax et l'abdomen, bien visible sur le dos, et surtout l'extrémité de ses pattes est brun orangé (rousse).

Le charançon de la tige du colza est le plus gros des charançons rencontrés sur colza. Il a une forme ovale, une couleur gris cendré et le bout des pattes est noir.

Charançon de la tige du chou

(*Ceutorrhynchus. Quadridens*)



Photo Terres Inovia

Charançon de la tige du colza

(*Ceutorrhynchus. Napi Gyll.*)

Extrémités des pattes noires



Photo Terres Inovia

La nuisibilité est liée aux œufs que le charançon de la tige du colza dépose dans la tige du colza. Ces derniers provoquent en effet une réaction physiologique de la plante, se traduisant par des nécroses, des déformations, voire des éclatements de tiges. Les pertes de rendement consécutives à ces perturbations sont d'autant plus préjudiciables que le printemps est sec par la suite.

Le risque conjugue donc la présence de femelles aptes à pondre avec la présence de tige tendre.

A la différence avec le charançon de la tige du colza, le charançon de la tige du chou ne pond pas directement dans la tige, mais dans les pétioles des feuilles. Les larves rongent ensuite les pétioles, perforent la tige et s'attaque à la moelle, sans conséquence sur la croissance de tige.



Période de risque : elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle d'une tige tendre du colza.

Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 - BBCH 30 à C2 – BBCH 31) et se poursuit jusqu'au stade E (BBCH 57 - boutons floraux séparés).

Le stade C2 se caractérise par la présence d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.

Avant ce stade le charançon de la tige du colza n'est pas nuisible.



Photo Terres Inovia

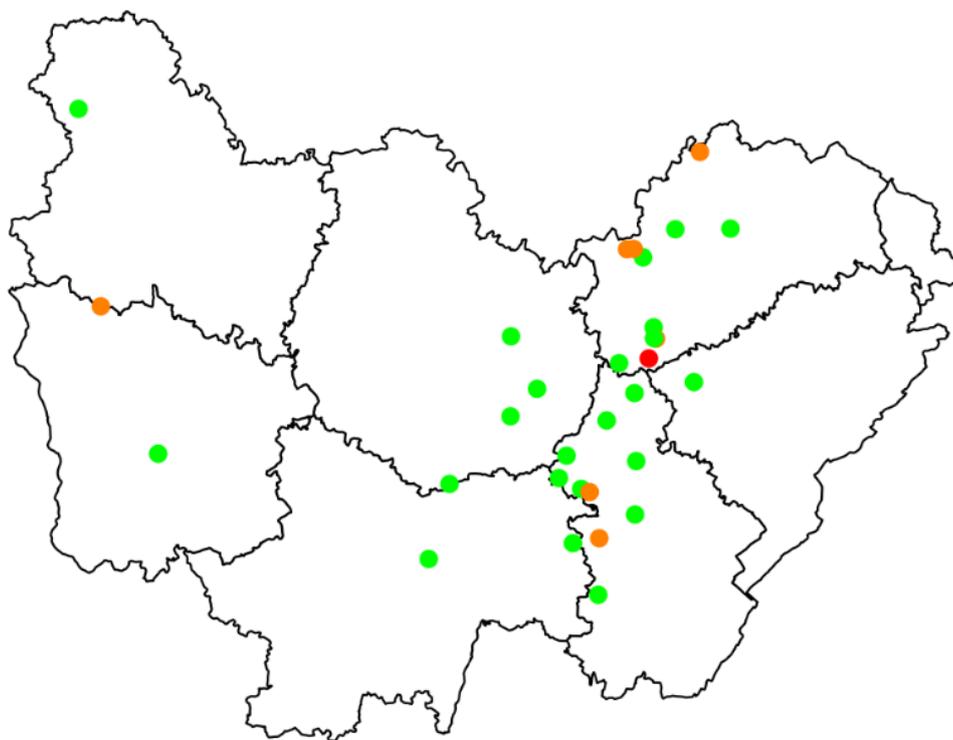
Cependant, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais nous retenons souvent un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives.

Seuil indicatif de risque : il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Etant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, nous considérons que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque.

Tenir compte également de la précocité de reprise de la culture, qui peut être différente d'une variété à une autre et donc d'une parcelle à une autre.

Le délai d'intervention est de 8 à 10 jours après les premières captures significatives (temps nécessaire pour que les femelles acquièrent leur maturité sexuelle et entament l'activité de ponte) au stade sensible du colza (à partir de l'élongation de la tige c'est-à-dire du passage de C1 à C2).

Observations : Malgré un temps chaotique ces derniers jours, 26% des cuvettes ont piégé des charançons de la tige du colza (de 1 à 45 individus par cuvette). Dans le même temps ce sont 41% des cuvettes avec présence de charançons de la tige du chou.



Piege : Nb de charancons tige du colza : ● [0 - 0] ●]0 - 5] ●]5 - 45]

**Répartition du nombre de captures de charançon
de la tige du colza 05/02/2020 au 11/02/2020**

Analyse du risque :

- Absence de capture quel que soit le stade du colza : risque faible.



- Captures significatives depuis une semaine et plus et colza au stade C2 : risque moyen à fort.



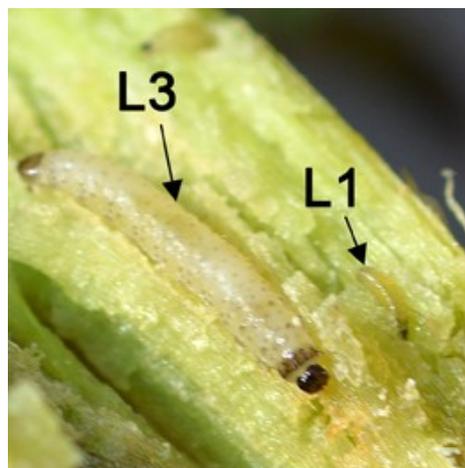
Les conditions climatiques à venir (douceur) vont être favorables au développement rapide des colzas :
A surveiller.



Grosse altise ou altise d'hiver - LARVE

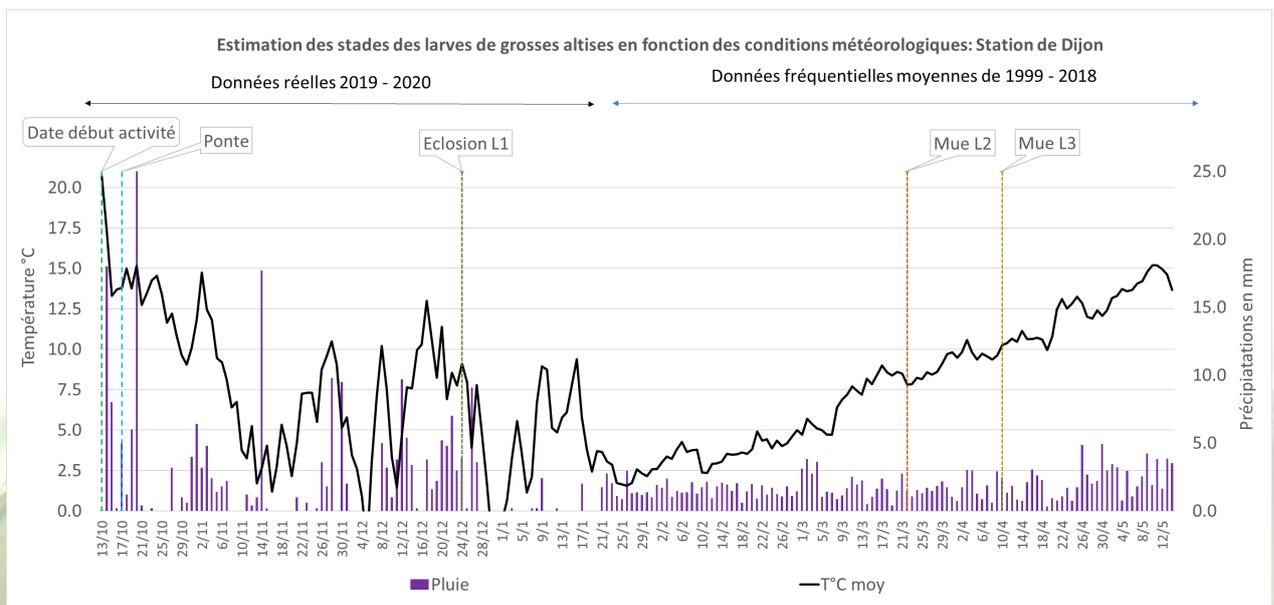
Même si la pression globale est plus faible que l'an dernier, les secteurs historiques des plateaux de l'Yonne et la Côte d'Or restent encore très concernés par la pression des larves de grosses altises. La présence des larves s'étend plus à l'Est vers la plaine de Côte d'Or et le Jura.

Des Berlèses réalisés fin décembre 2019 et début janvier 2020 ont montré la présence de nouvelles émergences de larves.



Différents stades larvaires – Photo Terres Inovia

Les larves actuellement au stade L1 ne devraient pas être nuisibles. Sur le graphique ci-contre, nous voyons que les larves au stade L1 fin décembre n'évolueront en stade que tardivement compte tenu des faibles températures moyennes sur cette période. Ainsi, le stade L2 ne sera atteint qu'à la mi-mars et le stade L3 (le plus nuisible) début avril.



Ces simulations seront réactualisées prochainement avec les données réelles.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 13 du 11 02 2020

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

